



SNPES-PJJ-FSU

Région SUD EST

snpespaca@gmail.com

Secrétaire régional :

BERRIER Hélène 0776115321

PERRIN Mattias 0771321128

Marseille, le 06 mars 2025

Déclinaison d'un Projet Stratégique Interrégional, sans moyens pour les équipes de la PJJ !!!

Déclaration préliminaire au CSA Régional PSIR

Madame la présidente,

Le SNPES-PJJ-FSU décide de siéger dans un contexte politique délétère. Le vote de la proposition de loi Attal par l'assemblée nationale va démanteler toute la philosophie de la justice des mineurs. Une nouvelle fois, le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif va être attaqué, ce qui va encore davantage durcir la loi pénale pour les mineur.e.s de notre pays.

Cette proposition de loi démagogique est basée sur des raisonnements mensongers. Le SNPES-PJJ/FSU, avec la grande majorité des organisations syndicales de la PJJ, mais aussi avec le Syndicat de la Magistrature ou encore le Syndicat des avocats de France, fera tout pour s'opposer au vote de ce projet de loi. Le SNPES-PJJ/FSU appelle d'ores et déjà à une journée de grève et d'actions pour le 25 mars prochain, lors du passage au Sénat. C'est un basculement historique et idéologique face auquel nous, professionnel.les de l'enfance, ne pouvons rester silencieux.ses.

La procédure pénale déjà accélérée avec le CJPM, le sera toujours plus avec la mise en place de la comparution immédiate pour les plus de 16 ans.

Quant aux mesures envisagées pour sanctionner les parents dits « défaillants », qui ainsi, grâce à une amende, sont censés retrouver toute leur autorité auprès de leur enfant ; l'ensemble des analyses ont démontré la contre productivité de ce type de mesures. Encore une mesure démagogique pour satisfaire l'électorat d'extrême-droite.

Dans ce contexte politique particulièrement préoccupant que dire de l'implication de François Bayrou, 1^{er} ministre, dans un scandale lié à des maltraitances sur des enfants dans l'établissement scolaire privée de Bétharram. Nous ne pouvons que nous questionner sur le rapport des hommes de pouvoir aux enfants victimes. Or les jeunes pris en charge par la PJJ sont dans la quasi-totalité des enfants victimes des adultes et des institutions.

Comment débattre, dans ce moment particulier du projet stratégique de la DIR pour les prochaines années alors même que l'essence de notre travail, à savoir l'accompagnement éducatif, s'amenuise au cours des années.

Un grand nombre de structures de la région sont malades, les professionnel.les sont en souffrance et ne trouvent plus de sens à leurs missions. Les professionnel.les croulent sous les responsabilités et la charge mentale, aucune mission n'est épargnée par la souffrance au travail. Le climat social national se dégrade, la précarité s'aggrave. Les situations sont de plus en plus complexes et méritent des mesures accompagnement social, d'éducation et pas une politique répressive.

C'est à un véritable plan d'urgence que nous appelons pour sauvegarder le service public d'éducation que représente la PJJ et ses missions éducatives au sein du ministère de la Justice or rien n'avance véritablement dans le quotidien des services éducatifs.

Le projet régional a pour objectif l'individualisation des parcours, un accompagnement éducatif de qualité mais en proposant des mesures pour évaluer le travail des personnels et pas de solutions concrètes, les professionnel.les ont besoin de temps éducatif et pas des DIPC de 11 pages à remplir, de structures d'hébergement diversifié en nombre et pas de places de prison ou de nouveau centres fermés, d'une baisse des normes en milieu ouvert et de structures avec des prises en charge psychiatriques.

Il nous semble également essentiel que la DIR Sud-est projette de sécuriser les équipes en favorisant des emplois de titulaires et des contrats longs pour les contractuels. Les services souffrent du turn-over fréquents des professionnel.les et sont déstabilisé par cette gestion RH. Nous faisons des métiers complexes en lien avec des procédures très spécifiques. Il n'est pas possible d'exercer nos missions sans cette stabilité de base. Comment un mineur peut investir une mesure alors qu'il change 5 fois d'éducateurs référents en moins d'un an. Les contractuels, éternelles variables d'ajustement, changent d'affectation au gré des besoins sans formation d'adaptation au poste.

En effet, ce qui est urgent également aujourd'hui pour la PJJ ce sont des emplois de professionnel.les titulaires et formé.es. Seul le concours permet une égalité de traitement et l'ouverture d'une formation de qualité.

SNPES-PJJ-FSU exige des moyens suffisants pour exercer nos métiers de l'humain, des moyens immobiliers et matériels pour accueillir décemment les jeunes et leurs familles, et des APP cliniques pour garantir un espace sécurisant des collectifs de travail.

Notre organisation syndicale revendique également un abaissement des normes de prise en charge en Milieu Ouvert pour pouvoir avoir et prendre le temps nécessaire à la création du lien avec les adolescent.e.s suivi.e.s et faire un vrai travail éducatif.